



Réunion DP  
novembre  
2018

**Prochaine réunion DP le 21 décembre 2018.  
Une question ? Une préoccupation ?  
Remontez-la à vos représentants CFE-CGC Orange**

## Réponses DP novembre 2018

### **Question/réclamation 1**

La direction du SCO va t'elle organiser un moment de convivialité de fin d'année pour le SCO ?

### **Réponse de la direction :**

La planification des moments de convivialité est de la responsabilité des managers. Il faut rappeler que cette année, au vu de la programmation de séminaires départements il n'y a qu'un seul moment de convivialité sur l'année ; ce qui signifie par exemple que si un moment de convivialité a été programmé au S1 il n'y en aura pas d'autre.

### **Question/réclamation 2**

Les salariés sont-ils autorisés à se déplacer dans le cadre professionnel avec leur vélo (sur un autre site Orange) ?

### **Réponse de la direction :**

Sur une distance très courte, cela peut être envisagé, si les conditions climatiques sont favorables. Il faut surtout veiller à utiliser un moyen de locomotion adapté à la distance et aux conditions de circulation en prenant en compte les moyens de locomotion mis à disposition par l'entreprise.

### **Question/réclamation 3**

Un déménagement du SCO de Lens est –il prévu ? Si oui à quelle date ? Comment la direction va-t-elle organiser celui-ci, une négociation est-elle prévue ?

### **Réponse de la direction :**

Un déménagement du site de Lens est toujours envisagé mais aucune date n'a été fixée à ce jour.

Lorsque le déménagement sera acté, nous monterons un projet et dans ce cadre nous informerons chaque salarié des avancées au fil de l'eau.

#### **Question/réclamation 4**

Les salariés du SCO de Lens souhaitent connaître les permanences de leurs managers en cas de besoin. Comment la direction compte-t-elle faire pour que chaque cc puisse identifier un manager présent en cas de besoin ?

#### **Réponse de la direction :**

Il ne s'agit pas à proprement parler de permanence, mais d'une organisation mise en place entre managers d'un même site, d'une même activité, afin que les conseillers puissent avoir un contact en cas d'absence de leur propre manager. Si les personnes désignées devaient à leur tour être absentes de façon fortuite (maladie, ...) il reste toujours possible de contacter un autre manager pour avoir une assistance, ou le responsable de département.

#### **Question/réclamation 5**

Certains cc souhaiteraient changer d'équipe, comment doivent-ils faire la demande ? Des remaniements d'équipe sont-ils prévus ?

#### **Réponse de la direction :**

La répartition des effectifs dans les équipes relève de décision managériale qui ont un cadre beaucoup plus large que celui du souhait du salarié.

Vos représentants  
CFE-CGC Orange  
SCO Nord Pas De Calais

- Dabia Benmouffok
- Denis Fournier
- Rachid Boudaoud
- Stéphanie Vercurse

Chers collègues, si vous recevez cette lettre, c'est que vous nous avez autorisés à vous envoyer nos publications.

Si vous connaissez des collègues qui souhaitent également la recevoir, merci de les diriger vers nous.

Si ne vous souhaitez plus la recevoir, faites-nous le savoir par retour de mail.